

2. La pleine participation des deux communautés linguistiques

D'une part, le gouvernement est toujours préoccupé d'améliorer la participation des francophones et d'accroître l'usage du français dans la Fonction publique de façon à atteindre une participation plus équitable ou mieux équilibrée des deux communautés linguistiques; les révisions apportées à la politique témoignent de cette préoccupation. D'autre part, le gouvernement entend maintenir durant la prochaine phase deux politiques particulières destinées à favoriser l'employé unilingue; il s'agit notamment de la politique de "nomination conditionnelle" d'unilingues à des postes bilingues et de la possibilité de bénéficier d'une formation linguistique de base aux frais de l'Etat.

Les ministères devront entreprendre des activités spéciales de recrutement là où la représentation francophone est particulièrement déficiente dans leur organisation. Cependant, dans le cadre des nouvelles politiques, les ministères auront plus de flexibilité quant au choix des activités à entreprendre ou des mesures spéciales à prendre en fonction de leurs circonstances particulières.

Une plus grande utilisation des postes unilingues français devra être faite de façon à permettre d'accroître les possibilités pour les francophones de travailler en français. On retiendra le concept des unités qui travaillent principalement en français mais les ministères devront décider de l'endroit où de telles unités constituent un moyen adéquat d'encourager un plus grand usage du français comme langue de